

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT DIZIER MASBARAUD
D2026/06**

SEANCE DU 25 février 2026

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le

ID : 023-200085314-20260225-D202606-DE



L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février,

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20 h 00 à la mairie de Saint Dizier Leyrenne, 23400 Saint Dizier Masbaraud sous la présidence de Monsieur Joël ROYÈRE

Nombre de
Conseillers en
exercice : 17
Présents : 14
Représentés : 0
Votants : 14
Abst. : 0
Exprimés : 14
Oui : 14
Non : 0

Présents :

Mmes PRADEAU Carine, SALADIN Christine, SIMONET Laura, CHABRIER Isabel.
MM COUCAUD Thierry, PETIT-COULAUD Bastien, ROYÈRE Joël, SCAFONE Dominique, LAROCHE Michel, AUMEUNIER Sébastien, DURUDAUD Patrick, MARGOT Manuel, KAPLAN Iskender.

Excusé :

Absents : LEGRAND Coline, MAINGOUTAUD Elodie, ROYERE Julie

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Mme Laura SIMONET

OBJET : Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet

Le Maire expose que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la vacance prochaine d'un poste suite à un départ à la retraite d'un adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à 28/35^{ème},

Compte tenu des profils de recrutement possible, il est proposé la création, à compter du 1^{er} juin 2026, au tableau des emplois et des effectifs d'un emploi permanent à temps complet, comprenant les fonctions suivantes : agent d'accueil et administratif, sur le grade d'adjoint administratif territorial, pour 35 heures hebdomadaires.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction Publique,

L332-8 2° - Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifiant et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ai pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code.

Le contrat sera conclu pour une durée maximale de 3 ans renouvelable pour reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis par l'autorité territoriale en prenant en compte, notamment les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, par référence à un indice situé dans la grille indiciaire du grade de référence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de créer un emploi d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1^{er} juin 2026,
- Décide l'inscription dudit emploi au tableau des effectifs,
- Décide d'effectuer la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de La Creuse.
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés seront inscrits au budget,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Le Maire,
Joël ROYÈRE



La secrétaire de séance,
Laura SIMONET

A large, stylized handwritten signature in black ink, belonging to Laura SIMONET.

Le Maire,

Certifie le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr